



Paris, le 10 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une feuille de route européenne pour l'aide aux victimes du terrorisme

A l'initiative de Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, huit pays de l'Union européenne ont signé ce vendredi 10 mars, à l'occasion de la célébration de la journée européenne des victimes de terrorisme à Bruxelles, une feuille de route pour l'aide aux victimes dans laquelle ils s'engagent à la mise en place d'une politique européenne de l'aide aux victimes ambitieuse et structurée. Un comité d'experts, composé de représentants des pays signataires, est chargé de sa mise en œuvre.

A la suite de la Conférence internationale pour l'aide aux Victimes, organisée à Paris le 9 janvier 2017 à l'initiative de Juliette MÉADEL la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, huit pays européens (Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Roumanie, République tchèque), ont signé ce vendredi 10 mars à Bruxelles une feuille de route européenne pour l'aide aux victimes du terrorisme afin de créer notamment un socle de services et de soutiens partagés.

Les pays signataires, qui se félicitent des travaux déjà engagés au niveau communautaire, s'engagent autour de six actions prioritaires qu'un comité d'experts sera chargé de mettre en œuvre :

- une **meilleure prise en charge des victimes**, via la mise en place d'un guichet unique et interdisciplinaire ;
- une **meilleure information pour toutes les victimes**, grâce notamment à un portail internet unique dédié, un numéro de téléphone unique européen, une diffusion de l'information dans plusieurs langues ;
- une **indemnisation mieux harmonisée** ;
- une **meilleure coordination des services** nationaux de l'aide aux victimes, grâce à des échanges de bonnes pratiques et des formations conjointes.

La feuille de route détaille chacune des actions à mener et reconnaît la nécessité pour les politiques publiques d'aide aux victimes d'accorder une attention particulière à la prise en charge des enfants et des jeunes victimes.

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :
06.08.49.8437 - presse.meadel@pm.gouv.fr